



Fédération Luxembourgeoise des Activités et Sports Sub-Aquatiques a.s.b.l.
Comité Technique

Affiliée à la Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques (C.M.A.S.)
Membre du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (C.O.S.L.)
3, Route d'Arlon L-8009 Strassen www.flassa.lu IBAN LU48 1111 0458 9413 0000

Equivalence
Chef de plongée Protection Civile / Brevet Fédéral M2

Dans sa réunion du mercredi 10 mai 00 le CA a décidé que :

1. Le **Chef de plongée Protection Civil** atteint l'équivalence **Cycle Moyen Plongeur** en exécutant les conditions prévues dans le texte entre **ENEPS / FLASSA / PROTECTION CIVILE** daté du **23 février 2000**

Le lauréat de la formation du chef de plongée de la Protection Civile devra en vue de l'obtention d'un brevet cycle moyen « option plongée » délivré par l'ENEPS se soumettre aux épreuves suivantes :

1. ***Théorie Générale***

La participation aux cours et l'examen suivant les textes réglementaires en vigueur et suivant les modalités usuelles de l'ENEPS.

2. ***Théorie spécifique***

La participation aux cours et l'examen suivant les modalités usuelles de l'ENEPS pour les matières :

Plongée enfants

Trois heures de formation théoriques suivies d'un examen oral comportant deux questions .

Réglementation

Deux heures de formation suivies d'un examen écrit comportant deux questions .

Éléments de calcul des tables de plongée

Quatre heures de cours avec examen écrit comportant deux questions .

3. ***Pratique spécifique***

Pour la partie pratique et pédagogique aucun complément n'est

2. Ayant le **Cycle Moyen Plongeur**, le candidat doit **réussir les conditions prévues dans le règlement Equivalence Cycle inférieur / Moniteur Fédéral M1 du 10/99** sans pour autant recevoir un brevet M1 fédéral vu que la **Protection Civile n'a pas de Cycle Inférieur** (que demande le règlement Flassa pour l'équivalence M1).

1. Etre licencié de la F.L.A.S.S.A.
2. faire une demande écrite
3. joindre une photo passeport récente
4. organiser les palanquées d'une journée de plongée en mer
5. assister comme stagiaire à 2 sessions de P1
6. assister comme stagiaire à 1 sessions de P2
7. connaître le matériel d'un bateau de plongée
8. effectuer une plongée d'exploration dans l'espace lointain
9. démontrer ses connaissances élémentaires sur la faune et la flore sous-marines
10. manier une annexe à moteur





Fédération Luxembourgeoise des Activités et Sports Sub-Aquatiques a.s.b.l. Comité Technique

Affiliée à la Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques (C.M.A.S.)
Membre du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (C.O.S.L.)
3, Route d'Arlon L-8009 Strassen www.flassa.lu IBAN LU48 1111 0458 9413 0000

11. organiser le gonflage des blocs bouteille

Le Comité Technique décidera en dernier lieu de la demande d'équivalence. Il est à retenir que la taxe du brevet M1 avec l'équivalence Cmas sera à charge du Comité Technique. Adapté 10.1999

3. Après la réussite des conditions de l'équivalence M1, le candidat doit réussir les conditions prévues dans le règlement FLASSA Equivalence Cycle Moyen / Moniteur Fédéral M2 pour avoir son agrégation **Moniteur Fédéral M2**.

Equivalence cycle moyen / brevet fédéral M2

En vue d'une équivalence du cycle moyen pour le brevet fédéral M2 le Comité Technique est d'avis qu'après l'obtention du brevet fédéral M1 une expérience supplémentaire devrait être démontrée.

Après délibération le Comité Technique décide le 20.11.1996 les conditions suivantes:

- être licencié de la F.L.A.S.S.A.
- faire une demande écrite joindre une photo passeport récente
- avoir assisté depuis l'obtention du brevet M1 activement comme stagiaire à 1 session de P2
- Produire un certificat de participation active à 1 session de formation théorique et pratique P3.
- Produire un carnet de stage dûment rempli et signé certifiant la participation active comme moniteur examinateur M1 ou comme stagiaire à 2 examens de toutes les épreuves théoriques et pratiques P3.
- être détenteur du permis bateau
- être détenteur du brevet de radio téléphonie

(suite au CM de 2001 le permis bateau et la radiophonie a été séparé du CM et rendu obligatoire uniquement pour l'équivalence M** FLASSA)

Après avis du Comité Technique, le Conseil d'Administration de la F.L.A.S.S.A. décidera en dernier lieu des suites à donner à la demande d'équivalence. Les équivalences CMAS pour les moniteurs du cycle moyen seront payées par la F.L.A.S.S.A.

CT du 11/ 96
Mise à jour du 09/01 - JD

